



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES RETRAITES
ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Secrétaire d'Etat

Paris, le **08 FEV. 2022**

N/Réf : D-22-003431

Monsieur le Président de la
Confédération des petites et
moyennes entreprises

Monsieur le Président Mouvement
des entreprises de France

Monsieur le Président de l'Union des
entreprises de proximité

Messieurs les Présidents,

Vous m'avez sollicité concernant les modalités d'organisation de la gouvernance des services de prévention et de santé au travail (SPST) qui doivent évoluer au plus tard au 31 mars 2022 suite à la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail. Vous m'avez indiqué souhaiter une intervention du pouvoir réglementaire pour fixer les règles de répartition des sièges au sein des conseils d'administration des services en me proposant des modalités différentes et non consensuelles entre vous.

Il me paraît important de remettre en perspective cette question dans le contexte de l'accord national interprofessionnel (ANI) pour une prévention renforcée et une offre renouvelée en matière de santé au travail et conditions de travail, que vous avez conclu en décembre 2020. La loi du 2 août 2021 en a repris les termes *stricto sensu* s'agissant des modalités de désignation des membres des conseils d'administration des SPST.

Il convient donc désormais que vous vous empariez pleinement de ce nouveau cadre juridique. Dans cet esprit, il est apparu au Gouvernement que la lettre et l'esprit de l'ANI conduisent à laisser à vos organisations la responsabilité d'organiser la désignation de leurs représentants.

J'ai confiance dans votre capacité collective à prendre dans les jours qui viennent les dispositions nécessaires pour permettre le bon déroulement des opérations de renouvellement des membres des conseils d'administration des SPST. Ils sont au cœur de la réforme de la santé au travail voulue de tous et doivent assurer la bonne réalisation de leurs missions dans un climat apaisé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous,

Laurent PIETRASZEWSKI